

BULLETIN BEDOUIN

Novembre - Décembre
2009

45

EDITO

En cette saison où l'on s'apprête à décorer son sapin de Noël, 9 arbres fruitiers et 300 mètres de haies champêtres ont été plantés sur la commune.

Dans les pages qui suivent vous découvrirez en détail les actions menées par Marc Vittori, Georges Desort et l'Ecole pour sensibiliser les enfants et les adultes sur les divers intérêts de la préservation du paysage rural.

Deux moments forts que l'on peut qualifier de pédagogiques et symboliques, qui sont source de convivialité non seulement immédiate mais aussi future car il faudra bien entretenir ces plantations pour le plaisir des yeux et celui des papilles. Les visites avec l'école ou en famille permettront de découvrir le cycle naturel des végétaux, de les voir grandir, et d'apprécier leurs fruits.

Autant de moments de plaisir que je vous souhaite de connaître.



Quand aux fêtes de fin d'année, je les espère emplies de bonheur pour tout le monde. Afin de vous présenter nos projets le conseil municipal et moi-même vous invitons le :

Dimanche 3 Janvier à 11 H

A la salle polyvalente.

Ce sera aussi l'occasion d'échanger nos vœux avec l'Eveil et de partager un apéritif dans la bonne humeur.

Bonne et heureuse année 2010

Michel RAMPON



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 SEPTEMBRE 2009

Tous les membres sont présents. Georges DESORT, conseiller, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion de soutien aux producteurs laitiers, initiée par la commune de Brussieu et actualisée lors d'une réunion avec d'autres élus du canton. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération.

Délibération de soutien aux producteurs laitiers :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés que rencontrent depuis plusieurs mois les producteurs de lait européens à la suite de la chute des cours et insiste sur la nécessité de garder des exploitations pérennes sur l'ensemble du territoire, considérant l'importance de la filière agricole dans l'économie locale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ▶ D'apporter son soutien aux agriculteurs des Monts du Lyonnais et plus particulièrement aux producteurs laitiers qui subissent une chute catastrophique du prix de vente de leur lait.
- ▶ De solliciter l'Etat français pour que lors de la réunion du 5 octobre avec les autres états membres, il obtienne une négociation aboutissant à une maîtrise des volumes avec une garantie de rémunération décente.
- ▶ De solliciter l'Etat français pour qu'il organise avec les autres membres une politique d'avenir pour maintenir une agriculture occupant l'ensemble du territoire.
- ▶ De confier à Monsieur le Maire le soin de diffuser cette délibération auprès d'autres collectivités afin qu'elles puissent également apporter leur soutien à l'agriculture.

Demande de participation financière pour la réfection d'un mur montée de la ZA de Chancolan :

Le propriétaire du mur indique que la circulation importante de poids lourds sur le chemin mitoyen a causé des dommages à son mur, ce qui est contredit par un expert mandaté par la Mairie. Toutefois si le mur s'écroule, la voirie aussi, et les frais de remise en état seraient à la charge de la Mairie. Monsieur le Maire propose une participation de 510 € (correspondant au tiers de la dépense).
Décision adoptée par 8 voix pour, 5 voix contre et 1 bulletin blanc.

Demande de l'Association "les Roseaux de la Demi-Lune" pour prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement groupés :

En 2008 l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne accorde à la commune une subvention de **9 630 €** à condition que celle-ci devienne le maître d'ouvrage.
Après un temps de réflexion et entrevue avec l'association, il s'avère que les conditions ne sont pas réunies pour accepter la maîtrise d'ouvrage.
Demande rejetée par 11 non, 1 oui, 2 blancs.
Faisant parti de l'association Michel PONCET s'abstient.

Acceptation d'une indemnité de la Société Transport Carrier pour des Dégâts occasionnés au lieu-dit "La Plaine" :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un camion appartenant à la Sté de Transport Carrier a abîmé le socle de la croix lors d'une livraison au lieu-dit « La Plaine ».
La Sté propose une indemnisation de la commune à hauteur de **150 €**.
Le Conseil Municipal accepte cette indemnité.

Demande de subvention par l'hôpital de St Laurent de Chamouset :

Nous avons été sollicités pour une subvention afin d'apporter à nos aînés des activités et animations.

Demande rejetée par 7 non, 4 oui et 4 blancs.

Cette demande pourra être revue avec le CCAS et une personne responsable de l'animation de l'hôpital.

Choix de l'architecte pour le bâtiment Civier :

En vue de la réhabilitation du local de fabrication de pains biologiques et de logements à l'étage, nous avons sollicité quatre architectes.

Après étude des dossiers par la commission il est proposé de retenir l'offre « les Ateliers » à Sainte Foy l'Argentière pour 9,5 % du montant des travaux.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Réhabilitation d'une partie de la maison Dupeuble :

La mise en location d'une partie de cette maison nécessite des travaux de rafraîchissement pour un montant estimé à **6500,00 € TTC**.

Il faudrait que les travaux soient terminés fin décembre pour une location dès le début 2010.

Projets du futur contrat triennal :

Pour étudier d'éventuels aménagements, il est nécessaire de disposer d'un relevé topographique. Après consultation le cabinet DENTON, Géomètre Expert à Ste Foy l'Argentière est retenu pour un montant de **4720 € H.T.**

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur différentes idées d'aménagement du bourg, et fait appel à tous pour des idées nouvelles, en proposant différentes pistes :

- Toilettes publics,
- Ouverture au public de la cour de la cure,
- Ouverture de la Mairie sur la place du village,
- Réhabilitation du préau en dessous de la Mairie.
- ...etc...

Toutes ces idées devraient constituer un projet d'ensemble du centre du bourg en prenant compte de la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Questions diverses :

► Verger des Enfants et 1ère haie :

Présentation du lieu, situé en bas de la Mairie, où sera planté une haie cet automne, en partenariat avec l'école. Dans ce même lieu une partie recevra la plantation d'environ 10 arbres fruitiers pour marquer les enfants nés en 2009.

► Personnel municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Marie-Cécile LEGRAIN et Ludovic ROUSSET ont passé et réussi l'examen professionnel pour un avancement de grade.

Lors de la prochaine réunion, le Conseil Municipal devra décider de la création ou non de 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe.

► Compte-rendu de la commission urbanisme :

- Lors de la modification du POS, nous avons constaté une erreur de rédaction du règlement de la zone NC. En conséquence, le cabinet Latitude nous propose une révision simplifiée du document pour revenir au texte antérieur.

- Un inventaire des locaux inoccupés du bourg a été fait et la municipalité doit réfléchir sur l'évolution démographique de la commune et le type d'urbanisation du village.

- Points sur l'avancement du dossier PLU.

► Défibrillateur :

Une formation de 38 personnes des différentes associations du village a eu lieu.

L'acquisition de l'appareil se fera grâce à un achat groupé avec d'autres communes.

Une formation est prévue pour les conseillers et ceux qui n'ont pas suivi les formations précédentes.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 10 novembre à 20h00



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2009

Début de séance : 20 heures

Excusés : Daniel DIVINIA.

✚ Délibération participation 2010 / Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais :

Le Conseil Municipal décide que la participation communale au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais d'un montant de **1 404,20 €** pour l'année 2010, sera assurée par recouvrement direct sur les contribuables.

✚ Délibération participation 2010 / SIVOS :

Le Conseil Municipal décide que la participation communale au SIVOS de Sainte Foy l'Argentière d'un montant de **285 €** pour l'année 2010 sera assurée par recouvrement direct sur les contribuables.

✚ Délibération approbation du rapport 2008 sur le prix et la qualité de l'eau :

Alain Chaussende fait une présentation détaillée au Conseil Municipal du rapport sur le prix et la qualité de l'eau en 2008 établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour le compte du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Giers. Les informations ont été recueillies par l'intermédiaire du syndicat et de la SDEI. Le rapport est donc conforme à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve ce rapport annuel.

✚ Délibération fixation des tarifs pour 2010 :

Monsieur le Maire précise que les tarifs de location des salles communales sont révisables et calculés chaque année selon la variation de l'indice du coût de la construction publié par L'INSEE. Bien que cette variation soit négative cette année, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de ne pas répercuter cette baisse (étant donné que les frais de fonctionnement et d'entretien ne sont pas en diminution).

1°) Salle polyvalente :

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du **1^{er} Janvier 2010** à savoir :

	Associations adhérentes au Comité	Particuliers de la Commune	Personnes de l'extérieur	Jeunes de la Commune 18 – 20 Ans
Location de la salle pour les bals publics payants	310 €	Non louée	Non louée	Non louée
Location de la salle seule avec utilisation du frigo	52 €	136 €	214 €	66 €
location de la salle avec la cuisine (+ une recharge de gaz)	52 €	214 €	321 €	108 €

Le montant de **la caution** reste à **200 €**, celle-ci doit-être versée à la réservation.

Le tarif pour garder la salle polyvalente le dimanche complet en plus du samedi (avec cependant obligation de la libérer à 17 heures) est maintenu à **108 €**. Ce tarif s'ajoute aux tarifs ci-dessus énumérés

2°) Tarifs location de la cantine :

Le Conseil décide également de maintenir le tarif de location de la salle de la cantine à **75 €** à compter du 1^{er} Janvier 2010.

🔗 **Délibération décisions budgétaires modificatives :**

Suite à une réunion de la commission finances, Bruno GOUJET présente au Conseil Municipal l'état des dépenses réalisées au 31 juillet pour les dépenses de fonctionnement et au 15 octobre pour les investissements. Il fait le point sur le montant des travaux réalisés à la « Maison des Associations » et informe du montant disponible au contrat triennal, signé avec le Département, pour d'autres aménagements et abords de bâtiments associatifs.

Afin de pouvoir procéder au paiement de certaines factures avant la fin de l'année 2009, il propose les virements de crédits suivants :

- Opération n° 41 (action foncière) - 27 000 €

Cette opération qui concernait l'achat de la maison DUPEUBLE, étant terminée, la somme restante est répartie sur les comptes suivants :

- Compte 205 (achat de logiciel) + 7 000 €

- Création d'une nouvelle opération (n° 45) + 20 000 €

Cette nouvelle opération permettra la mise aux normes d'habitabilité de la maison DUPEUBLE.

Concernant l'opération n° 36 (Aménagement de bâtiments associatifs), l'investissement avait été partagé sur 2 comptes lors de l'élaboration du budget primitif, il demande le regroupement de ces comptes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces virements de crédits.

Bruno rappelle également le projet d'achat par la mairie d'un PC portable et d'un vidéo projecteur.

🔗 **Proposition pour la création de deux postes d'adjoint Technique de 1^{ière} Classe :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Marie-Cécile LEGRAIN et Ludovic ROUSSET ont passé et réussi l'examen professionnel d'adjoint Technique de 1^{ière} Classe. Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion a émis un avis favorable à l'avancement de grade de ces deux agents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ces deux postes.

🔗 **Réflexions sur les futurs aménagements :**

Au préalable, Bruno GOUJET fait une synthèse de l'état de la dette communale, et transmet à l'ensemble des membres du Conseil, le montant des futures échéances jusqu'au terme des emprunts en cours. Longessaigne se situe dans la moyenne des communes de même strate de population.

Chacun exprime ses idées quant aux aménagements futurs de la commune.

Le Conseil Municipal doit avoir une vision globale de l'aménagement du centre du village. Il convient de finaliser en priorité les projets inscrits au contrat triennal signé avec le Département. Le conseil donne mission à Monsieur BEDROSSIAN (architecte) pour la réalisation d'un projet d'ensemble. (Aménagement de la cour de la mairie, de la place du village, de la cour de la cure, des toilettes publiques...).

🔗 **Questions diverses :**

* **Plan de Mise en Accessibilité** : La commune à l'obligation d'élaborer un diagnostic d'accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) et un programme des travaux à réaliser. Un comité de pilotage doit être mis en place. Celui-ci sera composé de membres d'associations communales et de quelques conseillers municipaux. La DDE assistera la commune dans cette mission qui doit être lancée avant la fin de l'année.

* **Foire « Bio »** : à l'initiative de Stéphane CHAPART et soutenue par la mairie, elle se déroulera le 20 décembre 2009 à la salle polyvalente de Longessaigne.

* **PLU** : Le Conseil Municipal doit réfléchir et se positionner sur le taux d'évolution de la population, afin de choisir les terrains réservés à l'urbanisation. Une rencontre est prévue avec le bureau d'études pour travailler sur la cartographie.

* **Plantation de haies** : Une première plantation de haies a été faite avec les enfants de l'école. Deux autres sont prévues avant la fin de l'années.

* **Verger des enfants** : La plantation des arbres fruitiers pour honorer les enfants nés en 2009 aura lieu le samedi 21 novembre au verger des enfants.

* **Longessaigne en lumière** : La deuxième édition est lancée, un nouveau prix par quartier sera attribué (inscription en mairie).

Enquête publique :

Lors de la dernière modification approuvée le 7 janvier 1990 concernant le repérage des bâtiments agricoles changeant de destination, une erreur matérielle s'est produite dans la rédaction du règlement.

La distance minimum entre deux bâtiments en zone NC qui était initialement de 4 m est devenue « ne peut être supérieur à 30 m ».

Cette disposition de distance inférieure à 30 m conduit aujourd'hui à rendre impossible la construction de bâtiments agricoles.

Il s'agit donc de revenir au règlement précédent par une modification simplifiée.

Celle-ci nécessite une enquête publique.

Le dossier est à disposition de tous en mairie à partir du 20 décembre et jusqu'au 20 janvier 2010.

Commémoration du 11 novembre :

La commémoration de l'armistice de la guerre de 14/18 a eu lieu le dimanche 15 novembre à 11h00.

A cette occasion Mr Paul Ollion, représentant du Souvenir Français, a remis à la commune de Longessaigne un diplôme en remerciement des actions de la municipalité pour l'entretien du souvenir et des monuments, dont celui des Auberges.

Le Souvenir Français réunit près de 200.000 adhérents, qui entretiennent, rénovent et fleurissent plus de 130.000 tombes, restaurent plus de 250 monuments, réalisent quelques 40 stèles et monuments commémoratifs, organisent des visites scolaires sur les lieux de Mémoire.





Ce 21 novembre 2009 la Commune de Longessaigne a planté des arbres fruitiers avec les parents des nouveaux bédouins nés cette année 2009 pour concrétiser :

« LE VERGER DES ENFANTS »

Mathéo GRIMAND, Léo DOUSSON, Manon et Léa DUBESSY,
Vinciane CHAVEROT, Estéban et Athénaïs LAIR, Yliana SANTOS
et Dorian Paul Bernard PARDIGON-GOURHANT



Un moment très agréable pour tous

PLANT'HAIE

LE 23 OCTOBRE 2009

Planter des haies après les avoir arrachées, avoir dessouché, brûlé et s'être aperçu des limites de la démarche, c'est bien. La modernisation et l'intensification de l'agriculture, le manque de considération pour le patrimoine paysager ont entraîné une importante régression des bocages depuis une cinquantaine d'années. Et avec elle, érosion des sols, sensibilité des cultures aux maladies et aux ravageurs, régression de la biodiversité, banalisation des paysages,...

La haie champêtre n'est pas seulement un élément de décor. Il faut réapprendre à connaître et à respecter ce patrimoine, qui a une valeur égale à celle de nos vieilles pierres ou de notre littérature, mais aussi savoir l'utiliser et l'adapter aux enjeux de la vie moderne. Il est possible de conserver un bocage existant ou de recréer un nouveau bocage, toujours utile, fonctionnel et peu contraignant pour qu'il puisse profiter à tous.

Donc planter des haies c'est bien. Les planter avec ceux qui auront la charge de notre environnement dans l'avenir, c'est mieux. Et si on plantait une haie avec nos enfants? Après tout, la recette est simple, il suffit de vouloir la suivre :

- Tout d'abord un terrain, pas trop loin de l'école pour l'occasion. Pas trop dur, mais pas trop mou et préparé par nos agents communaux, il doit pouvoir recevoir un bel échantillon de nos espèces végétales locales.

- Justement, il nous faut des arbres (une petite dizaine), des arbustes (4 à 5 fois plus), tous habitués de notre terroir et aptes à retrouver la terre nourricière en ce jour d'octobre. Inutile de planter les buissons et herbes, si tout va bien ils viendront tous seuls ; le seul problème est d'empêcher les Attilas anti-broussailles de sévir dans les prochaines années.

- Des petites mains aux pouces verts (les meilleurs pour faire prospérer des plants, comme Tistou). Une soixantaine d'enfants de l'école devrait convenir parfaitement. Ils sont enthousiastes, appliqués, débordant d'énergie et d'une curiosité qui a tellement tendance à disparaître avec l'âge. Et même les tout petits participeront ; mais ils s'y mettront à 3 ou 4, les arrosoirs sont quand même un peu lourds.

- Quelques adultes auront sans doute à cœur de participer également, institutrices, parents, conseillers municipaux (parfois les mêmes), animateur du Club Nature (parfois les mêmes encore). Un peu de surveillance, quelques conseils et éventuellement la main à la pâte (pardon à la terre) seront leurs missions. Il sera toujours possible de vérifier leur implication à la couleur de leurs doigts à la fin de la plantation ; généralement, ça reste assez propre...

- Il faudra rajouter une pincée de fertilisant sous forme de fumier et quelques ustensiles non contondants nous permettant de creuser un beau trou de 30 centimètres de profondeur. Le fumier au fond du trou, mélangé à la terre nourrira efficacement nos végétaux.

Bien, tout est là, ça fonctionne parfaitement. En 3 vagues tout au long de la journée notre haie s'aligne gentiment : c'est du beau boulot ! Ça creuse, fertilise, échange des idées ou un coup de main, recouvre les racines de terre et arrose le tout. De temps en temps, c'est le copain d'à côté qui est recouvert ou arrosé, mais ça augmente d'autant l'agrément de la chose.

Notre haie plantée, les plus grands seront réunis en fin de journée afin d'acquiescer une perception plus théorique et plus large de l'impact de cette action. A partir de données sur la structure des haies, leurs utilisations et leur intérêt, des exemples locaux donnent lieu à un feu roulant de questions et de réflexions : les questions des enfants vont souvent à l'essentiel et sont un redoutable miroir pour nos hésitations et nos compromis. Tout ceci a pour résultat une magnifique journée et beaucoup de fierté d'avoir réalisé quelque chose ensemble, enfants et adultes. En fait d'avoir créé de la Vie, et d'avoir la chance dans les prochaines années de voir croître notre haie afin qu'elle soit un refuge pour la faune et un lieu d'apprentissage et de curiosité pour les hommes. Et peut-être apprendre à l'aimer suffisamment pour éviter de l'arracher sans nécessité réelle et donc ne pas avoir à en replanter...

Nous espérons que cette initiative financée par la Préfecture de région, sera reconduite l'an prochain.

Marc VITTORI





LONGESSAIGNE EN LUMIERES



Afin d'illuminer vos fêtes de fin d'années, le maire et son conseil municipal vous proposent de participer à la deuxième édition de :

« LONGESSAIGNE EN LUMIERES ».

Nous vous proposons un concours de décoration de votre maison et jardin en étant le plus créatif possible, toujours dans une optique de développement durable. Cette année un nouveau prix sera attribué par quartier. (Voir règlement au dos)

Les prix seront remis lors des vœux de la municipalité le 3 janvier 2010.

La commission culture et fête souhaite une participation active de l'ensemble des BEDOUINS.

Une question, un souci sur le déroulement de cette manifestation, n'hésitez pas à appeler Frédéric MURE, au 04 74 70 19 63 ou au 06 77 74 27 34

"Tous l'Monts d'bio"

Foire Biologique

Longessaigne

Dimanche 20 décembre 2009

De 9 h à 18 h

Entrée gratuite

Produits biologiques

Artisanat équitable et solidaire

Conférence de l'architecte Stéphane PEIGNIER

Bâtiment bio-climatique

A partir de 15 h 30

Les restaurants « Les Auberges » et « Les Chanterelles » vous proposent leurs menus élaborés à base de produits bio.

ANIMATIONS :

les parfums et huiles essentielles

De 14 h 30 à 15 h 30 pour tous (inscriptions 3 euros)

fabriquer son pain

De 10 h à 11 h 30 pour les adultes (inscriptions 2 euros)

De 15 h 30 à 16 h 30 pour les enfants (inscriptions 2 euros)

ALIMENTATION : Volailles festives, Pain, Miel, Fruits, Produits de l'érable, Légumes, Epicerie sucrée salée, Epices, Aromates.

VIN : Beaujolais, Crémant, Alsace, Apéritifs, Rivesaltes Pyrénées Orientales.

ARTISANAT : Cosmétiques, Parfums, Bijoux, Livres, Jeux, Artisanat solidaire et équitable, Produits bien-être.

JEUX D'ENFANTS : gratuits

LE COIN DES ASSOCIATIONS



LES JOYEUX GALOPINS

Suite à notre réunion du 6 novembre, nous avons commencé à travailler sur notre randonnée qui se déroulera le 25 avril 2010.

Pour la rendre plus attractive nous avons demandé aux Fouineurs Bédouins et à Marc Vittori de nous aider.

Ils ont répondu présents et ont proposé quelques idées.

- Les Fouineurs Bédouins proposent de mettre en valeur quelques croix en présentant leur histoire.

- Marc Vittori aimerait nous accueillir chez lui pour nous parler de la nature et des arbres.

- François Venet nous présenterait ses ruches et nous donnerait quelques explications sur celles-ci.

Maintenant il faut travailler sur ces sujets et voir comment adapter les parcours pour pouvoir profiter de ces activités.

Si vous êtes intéressés par l'organisation de cette randonnée, n'hésitez pas à venir à la prochaine réunion qui aura lieu début janvier 2010.

Chantal Divinia

COMITE « INTER-SOCIETES »

Le concours de belote organisé par le Comité Inter-Sociétés le samedi 17 octobre 2009 a réuni 38 doublettes.

Les gagnants :

1er prix : Lucienne PERRAT et Pierrot de Villechenève (deux jambons secs)

2ème prix : M et Mme DEJOIN de Longessaigne (deux épaulés)

3 ème prix Marinette VERMARE et Marcel BLEIN (2 rosettes)



Toutes les doublettes furent primées.

Tombola :

1er prix : un panier garni à Liliane GOUJET de Longessaigne.(merci à Mr Bataillon pour la confection du panier !)

2ème prix : à Paul BLANC de Longessaigne.

Casse croûte bien mérité a clos la soirée.



FNACA

CONCOURS BELOTE

Samedi 16 janvier 2010

14 h Salle Polyvalente de Longessaigne

L'OASIS Bédouine

Ce samedi 21 novembre, une soirée réussie en tout point de vue : une pièce de théâtre interprétée par la troupe d'Aveize « Les Semeurs de Vent » a permis à un public nombreux et enthousiaste d'apprécier les talents des acteurs, aptes à nous régaler de leurs jeux de mots et quiproquos. A la fin de la représentation a eu lieu le tirage de la tombola gastronomique : 26 lots offerts par de nombreux restaurants et auberges de la région que vont apprécier les heureux gagnants. Un grand merci tout d'abord aux acteurs d'Aveize, qui ont joué gracieusement pour l'association. Un grand merci à tous les restaurants qui ont offert des lots pour cette tombola gastronomique et enfin un grand merci au public qui par sa présence ou simplement par l'achat de quelques billets a apporté un soutien indispensable à notre association.

Les trois premiers gagnants de la tombola sont :

- Mme Réjane LE MEHAUTE d'Essertines en Donzy gagne deux repas au restaurant « La Poularde » à Montrond-les-Bains.
- Mme Marie-Louise BOINON de Villechenève gagne deux repas au restaurant « Jean Brouilly » à Tarare.
- Mme Marinette CHATELARD de Tarare gagne deux repas au restaurant « L'Auberge du Pitaval » à Brullioles.



LES FOUINEURS BEDOUINS

LES FOUINEURS BEDOUINS

Appel à tous les anciens et anciennes élèves des écoles de Longessaigne

Afin de nous aider à la rédaction du livre sur les écoles de la commune, nous recherchons des photos de toutes les époques et pour l'agrémenter quelques petites histoires, anecdotes et souvenirs d'enfance. Fouillez dans vos placards, dans vos mémoires et contactez nous.

Les photos seront centralisées par André Second de la Flachère et restituées à leurs propriétaires après les avoir scannées.

Vous avez peut-être remarqué que la croix Bertholon dite croix Essertaize avait été enlevée. Elle va faire l'objet d'un bon rajeunissement et rejoindra son socle dans le courant de l'hiver.

Le diaporama DVD sur l'histoire du train, du tunnel est également en préparation et sera disponible au printemps.

Nous recherchons aussi des photos ou cartes postales sur le train et le tunnel.



INFOS DIVERSES

ADMR

L'association du service à domicile

Depuis 2002 le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de l'ADMR permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, ou aux personnes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques d'être pris en charge à leur domicile pour des soins de qualité par du personnel compétent.

Les principaux objectifs du service sont le maintien à domicile, d'éviter l'hospitalisation, de faciliter le retour de l'hôpital, d'aider l'entourage, et quand cela est possible, bien sûr, de favoriser le retour à l'autonomie.

Pour ce faire, une équipe de 9 aides-soignantes (à temps partiel) travaillant sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice aidée par un infirmier adjoint, se déplacent sur toutes les communes du canton. Elles réalisent les soins d'hygiène, les soins préventifs, les soins de surveillance, et elles ont un rôle éducatif et de soutien. Pour les soins infirmiers plus techniques, il est fait appel aux infirmières libérales du secteur.

Notre service est autorisé pour 26 patients par la DDASS. La prise en charge d'un patient ne peut s'effectuer que **sur ordonnance médicale**.

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez contacter l'infirmière coordinatrice (Mme Nathalie Berthaud) ou son adjoint (Mr Gilles Dufay) au n° 04.74.70.54.78

ou vous rendre au Service de Soins Infirmiers à Domicile - Maison des Services - Chemin de l'hôpital - 69930 Saint Laurent de Chamousset.



A LOUER

LONGESSAIGNE

Résidence les 10 vaches Un appartement de 70 m2

470 euros + 15 euros charges

cuisine équipée 2 chambres Chauffage individuel électrique
Interphone Stores électriques Parking privé Jardin Cour commune

Tél 06 37 58 05 17

COMMUNIQUÉ

La Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais renouvelle la collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) pour les particuliers en Auto-Traitement sur le territoire de la Collectivité pour l'année 2009.

Les déchets concernés sont :

Les piquants, coupants, tranchants : aiguilles, scalpels, lames de rasoir, etc.....

Les Déchets mous : compresses, cotons, etc ...

Cette collecte est totalement prise en charge par la Collectivité.

Gratuité pour les patients.

Les déchets devront être amenés dans des boîtes (collecteurs) disponibles en pharmacie ou auprès de l'Association les jours de collecte.

L'Association AILES (agrée) assurera la prochaine collecte suivant le planning ci-joint.

COMMUNE	LIEU	4ème COLLECTE
STE FOY L ARGENTIERE	Salle de Réunion Parc Municipal	17/12/2009 DE 8 H 00 à 10 H 00
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Caveau de la Mairie	17/12/09 DE 10 H 15 à 12 h 15
MONTROTTIER	Mairie	17/02/09 DE 14 H 00 à 16 H 00

Pour tout renseignement complémentaire :

**Communauté de communes Chamousset en Lyonnais
Centre 2000 – Bât A**

**69930 SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET
Tél : 04 74 70 58 00**

La Maison du Tourisme Chamousset en Lyonnais à votre service



Située à la Giraudière, au bord de la RD389, voici les horaires d'ouverture de la Maison du Tourisme :

De Juin à Septembre :

Du mardi au samedi, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Le dimanche, de 9h à 17h.

D'Octobre à Mai :

Du mardi au samedi, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Pour vous accueillir : Réjane LE MEHAUTE,
Alexandra COLOMBET et Emmanuelle LOZANO.
Elu responsable : Michel GOUGET.

Les services proposés par la Maison du Tourisme :

Toute la documentation nécessaire est à votre disposition pour découvrir la région ou la faire découvrir. Pensez aussi à notre espace « stations de sport d'hiver » pour pêcher des informations.

Nos expositions : elles sont variées et changent tous les mois. Si vous êtes artiste amateur, lancez-vous, vous pouvez exposer !

os animations :

Vous avez envie de passer une journée agréable, sans souci d'organisation ?

Participez à notre journée « loisirs pour tous », en car, au mois d'octobre. L'ambiance est conviviale et les visites toujours très intéressantes (le Pays de Charlieu et la Dombes par exemple pour les dernières éditions).

En été, nous vous proposons également des balades accompagnées à la découverte de nos villages, autour d'un thème inédit : la cueillette des champignons, l'histoire des carrières, une visite d'atelier...

Une halte au cours de la balade accompagnée de Brussieu



Nos journées spéciales groupes : Vous souhaitez organiser une sortie pour un groupe d'amis, une association ? Demandez notre dépliant spécial groupes intitulé « Chamoussez vos Envies », et nous vous aiderons à composer votre journée.

Abonnez-vous, c'est gratuit et pratique : inscrivez-vous par mail à notre lettre d'info. Vous recevrez ainsi l'agenda du week-end et des « flashes » sur les fêtes à venir :
tourisme@chamousset-en-lyonnais.com

Maison du Tourisme Chamousset en Lyonnais
RD389 – La Giraudière
69690 BRUSSIEU
www.chamousset-en-lyonnais.com

Infos Pratiques Monts du Lyonnais : des outils à votre service !

Depuis début octobre, le SIMOLY met à votre disposition plusieurs outils : L'Infos Pratiques des Monts du Lyonnais : ce document se présente sous la forme d'un classeur et rassemble, à l'échelle des Monts du Lyonnais, l'information sur les services de transport, la vie sociale et les services. Il est disponible pour consultation dans 50 lieux du territoire : mairies, communauté de communes, offices du tourisme, centres socio-culturels des Hauts du Lyonnais et de Chazelles sur Lyon, Espace Emploi Multiservice des Hauts du Lyonnais, Maison des services de St Laurent de Chamousset, Maisons du Rhône...



Classeur Infos pratiques des Monts du Lyonnais

L'ensemble de cette information sur les transports, la vie sociale et les services est également disponible en ligne sur www.monts-du-lyonnais.fr dans les rubriques « Point Infos Déplacements » et « Services et Tourisme / Annuaire Infos Pratiques ».

Infos pratiques des Monts du Lyonnais : des outils proposés sur le site Internet www.monts-du-lyonnais.fr

Le Point Infos Déplacements est également à votre disposition pour vous renseigner sur les services de transport disponibles en fonction de vos besoins : 04.78.19.08.55 ou transport@simoly.fr.

Ces outils et services sont proposés par le SIMOLY avec le concours financier de la Région Rhône-Alpes, de l'Union Européenne (Approche Leader) et du Conseil Général du Rhône.



Espace et Temps pour l'Accueil l'Initiative et la Solidarité :

lieu d'accueil,
lieu ressource
lieu de création
lieu de remobilisation.

L'association fonctionne, depuis 2001, avec différents ateliers support à l'échange de savoirs et au renforcement du lien social : atelier d'écriture, **jardinage, groupe alimentaire, tricot, peinture sur soie, rotin, rafraichissement du local, groupe de parole, atelier bois, gymnastique douce, sorties culturelles, atelier cuisine** (suivi du repas le vendredi), **créa récup**. Ces activités sont ouvertes à tout habitant des Monts du Lyonnais. Demandez à votre mairie, elle a notre programme. (Cf. Photos).

Nouveauté 2009, depuis le 15 mai, l'E.T.A.I.S. a ouvert sa **boutique solidaire « de fil à fil »** à Chazelles sur Lyon (à côté du musée du chapeau). L'équipe de bénévoles vous accueille tous les vendredis de 15h à 18h15 et depuis le 29 septembre, tous les mardis matin de 9h à 11h30. La boutique est un lieu d'échange autour du vêtement d'occasion ; l'on peut donc s'en procurer en bon état et également en donner aux horaires d'ouverture. Les sommes recueillies permettent d'aider l'association à financer les activités de solidarité, d'insertion et de soutien à l'emploi. Le vendredi 6 novembre 2009, le président, entouré des bénévoles, des adhérents et d'élus locaux a inauguré cette boutique.

L'E.T.A.I.S. avec ces activités a pour but de promouvoir et de développer des initiatives solidaires. Elle vise à maintenir et à renforcer la qualité de vie des habitants des Monts du Lyonnais, en proposant des temps conviviaux de partage d'expériences, de savoir faire, d'apprentissage, avec un souci de mixité sociale. L'isolement est un réel handicap, l'E.T.A.I.S. tente de trouver un soutien, une solution aux personnes dans cette situation.

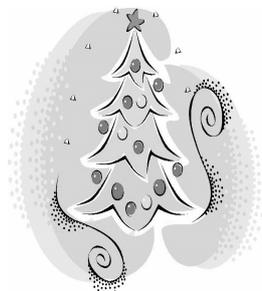
Pour tous renseignements, Françoise VERICEL, animatrice, vous accueille :

7 Rue du moulin Blanc 69610 Ste Foy l'Argentière
04 74 72 20 93
etais.ass@sfr.fr



Calendrier 2009-2010

17 décembre	Repas Noël	Village Fleuri	Salle Polyvalente 12H
18 décembre	Repas Noël	Ecole	Salle Polyvalente 12H
19 décembre	A G Boule	Boule Bédouine	14H
3 janvier	Vœux	Mairie	Salle Polyvalente 11H
16 janvier	Concours Belote	FNACA	Salle Polyvalente 14H
22 janvier	AG	Familles Réunies	Salle Réunion 20H30
30 janvier	Soirée	EVEIL	Salle Polyvalente 20H30
4 février	Mini concours	Village Fleuri	14H
14 février	Carnaval	Familles Réunies	11H
27 février	Repas	Chasse	Salle Polyvalente 12H
7 mars	Concours Belote	Ecole	Salle Polyvalente 14H
13 mars	Retour Comice		St Laurent de Chamousset
26 mars	Réunion	Inter-Sociétés	Salle Réunion 20H30
31 mars	Concours Belote	Village Fleuri	Salle Polyvalente 14H
11 avril	Repas Anciens	Mairie & Familles Réunies	Salle Polyvalente 12H
25 avril	Randonnée	Galopins	Salle Polyvalente 7h30
15 mai	Foire	Mairie & Inter-Sociétés	Plein-air
30 mai	Fête des mères	Familles Réunies	Salle Polyvalente 12H
17 juin	Casse-Croûte	Village fleuri	
4 juillet	Sortie Eté	Familles Réunies	
17 juillet	Ciné Plein-air	M J	
24-25 juillet	Vogue	18 ans	Village



*L'équipe du Bulletin Bédouin vous souhaite
de Bonnes Fêtes de fin d'années et
vous présentes ses meilleurs vœux pour l'année 2010*

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN BEDOUIN : semaine N° 9

Ainsi, nous récupérerons les articles jusqu'au vendredi **12 février 2010** (dernier délai).

Imprimé par la commune
☎ 04-74-70-15-60